

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COUR DES COMPTES

AVIS DE VACANCE ECA/2022/6

Directeur — un emploi

(groupe de fonctions AD, grade 14)

Audit

(2022/C 173 A/01)

## NOUS SOMMES

Depuis sa création en 1975, la Cour des comptes européenne («la Cour») est l'auditeur externe de l'Union européenne. Basée à Luxembourg, elle est l'une des sept institutions de l'Union et emploie quelque 900 agents de toutes les nationalités de l'Union, répartis entre personnel d'audit, personnel de soutien et personnel administratif.

Composée de 27 membres (un par État membre de l'Union), la Cour agit en collège. Nos auditeurs vérifient que l'Union tient une comptabilité rigoureuse, que ses règles financières sont correctement appliquées et que ses politiques et programmes atteignent les objectifs fixés, les fonds étant utilisés de façon optimale.

Par nos travaux, nous pouvons influencer le cours des choses en aidant l'Union à mieux utiliser ses fonds. Nous contribuons à l'amélioration de la gestion financière de l'Union, œuvrons au renforcement de l'obligation de rendre compte et encourageons la transparence. Nous mettons en garde contre les risques et relevons les lacunes et les réussites, tout en fournissant une assurance et des orientations aux décideurs politiques et aux législateurs de l'Union. Nous présentons nos observations et nos recommandations au Parlement européen, au Conseil de l'Union, aux gouvernements et aux parlements nationaux ainsi qu'au public.

Nous sommes une organisation moderne et dynamique qui vise et encourage l'excellence, le professionnalisme, la transparence et l'intégrité. Nous nous définissons comme une institution flexible qui soutient la diversité et l'équité, et donne à chaque personne la possibilité de développer au maximum ses talents.

La participation, tant individuelle que collective, de nos agents aux activités de l'institution, alliée à notre programme de formation ambitieux doivent contribuer à faire de la Cour un lieu de travail intellectuellement stimulant ainsi qu'une **organisation fondée sur l'apprentissage** qui s'appuie sur ses **connaissances institutionnelles** et sur un **personnel motivé et bien formé** pour servir l'Union et ses citoyens.

Nous sommes une institution européenne à taille humaine, ce qui facilite l'intégration ainsi que les interactions, et favorise le travail en équipe. Nous proposons un horaire flexible et des possibilités de télétravail, y compris hors du lieu de résidence. Nous accordons de l'importance à la diversité et à l'inclusion, nous œuvrons en faveur de l'égalité des chances et nous faisons en sorte de mettre en place un environnement de travail respectueux fondé sur une communication ouverte, sur le dialogue et sur la confiance mutuelle.

L'adhésion du personnel, le bien-être et le respect de l'environnement sont des fondements importants de nos politiques internes.

## NOUS PROPOSONS

Le présent avis de vacance est publié en vertu l'article 29, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires de l'Union européenne <sup>(1)</sup> (ci-après le «statut»).

<sup>(1)</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01962R0031-20220101&qid=1612273468772&from=FR>

Le ou la lauréat(e) sera recruté(e) au grade AD 14. Le traitement de base est de 15 225,35 EUR par mois. Au traitement de base, qui est soumis à l'impôt interne de l'Union européenne et exempté de l'impôt national, peuvent s'ajouter, dans les conditions prévues par le statut, certaines indemnités.

La personne nommée directeur rendra compte aux membres de la chambre d'audit dont elle relèvera et les aidera à réaliser des activités d'audit.

Ses principales responsabilités consisteront notamment à:

- gérer le personnel et les ressources financières,
- assurer la programmation et le suivi des travaux ainsi que l'établissement de rapports,
- contribuer aux activités horizontales de la Cour et à la réalisation de ses objectifs stratégiques ainsi qu'à travailler dans le cadre d'une organisation par activités,
- fournir un appui à la qualité et apporter des connaissances,
- assurer la supervision et le contrôle de l'audit,
- veiller à ce que toutes les activités soient réalisées d'une façon satisfaisante et conforme tant aux exigences de qualité de la Cour qu'aux pratiques et normes d'audit.

## **NOUS RECHERCHONS**

### **I. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

#### **1. Conditions de recrutement**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du statut, les candidats doivent, à la date de leur candidature:

- être ressortissants de l'un des États membres de l'Union,
- jouir de leurs droits civiques,
- être en situation régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire,
- offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

#### **2. Qualifications**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du statut, les candidats doivent avoir:

- i) un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études est de quatre années ou plus, ou
- ii) un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins lorsque la durée normale desdites études est de trois années au moins, ou
- iii) lorsque l'intérêt du service le justifie, une formation professionnelle de niveau équivalent.

#### **3. Expérience professionnelle**

Une expérience professionnelle attestée d'au moins dix-huit années, dont au minimum quatre dans le domaine de la gestion de ressources humaines et budgétaires, après l'obtention de l'une des qualifications susmentionnées. Une expérience attestée et concluante de l'audit (y compris la planification, la supervision, le contrôle qualité et l'établissement de rapports) d'au moins dix années est plus spécialement requise.

#### **4. Connaissances linguistiques**

L'anglais et le français étant les langues de travail de la Cour, le niveau de connaissance, tant pour la compréhension que pour l'expression écrite et orale, doit être très bon pour l'une (C1 au moins) et bon pour l'autre (B2 au moins).

Pour évaluer vos compétences en langues étrangères, veuillez consulter la page internet suivante: <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/table-2-cefr-3.3-common-reference-levels-self-assessment-grid>

## II. CRITÈRES DE SÉLECTION

- 1) Excellente connaissance des normes et méthodes dans les domaines de l'audit financier, de conformité et de la performance ainsi que de la bonne gestion financière.
- 2) Très bonne connaissance des finances publiques de l'Union et de l'audit du secteur public.
- 3) Excellente capacité à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies organisationnelles et de terrain.
- 4) Excellente maîtrise des méthodes de management.
- 5) Excellente capacité à diriger et motiver des équipes multilingues et pluriculturelles, à cerner et optimiser le potentiel des agents, ainsi qu'à gérer les conflits.
- 6) Motivation très forte à faire partie d'une équipe de management au sein d'une institution de l'Union toujours soucieuse d'améliorer ses services.
- 7) Excellentes compétences en matière de communication.
- 8) Très grand sens du tact et de la diplomatie dans les relations avec les homologues ou les parties prenantes, ainsi qu'avec le personnel.
- 9) La connaissance du statut et du règlement financier <sup>(2)</sup> de l'Union constituera un atout.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

### I. CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la décision n° 31-2015 de la Cour relative aux procédures de sélection des managers principaux et des directeurs, un comité de présélection sera institué afin d'évaluer les candidatures sur la base des quatre critères d'admissibilité définis dans la section «Nous recherchons».

### II. PRÉSÉLECTION

Le comité de présélection évaluera et comparera les qualifications, l'expérience professionnelle et les compétences de tous les candidats **admissibles** en se fondant sur les informations fournies dans leurs dossiers respectifs.

**À ce stade de la procédure de sélection, le comité réalisera son évaluation en ne tenant compte que des sept premiers critères de sélection.**

**Cette première sélection reposant sur une évaluation comparative des mérites individuels, le respect des critères généraux énoncés dans le présent avis de vacance, dont le comité de sélection aura tenu compte aux fins de l'évaluation des candidatures, ne garantit pas automatiquement aux candidats leur admission à la phase suivante de la procédure.**

À la suite de cette évaluation comparative, le comité établira une liste de présélection constituée des **huit (8) candidats ayant le meilleur profil** <sup>(3)</sup>.

### III. SÉLECTION

Le comité évaluera les candidats présélectionnés sur la base d'un entretien et d'une épreuve écrite (voir supra — «Critères de sélection»).

**Le comité ne tiendra pas compte des critères de sélection n°s 6 et 9 pour l'épreuve écrite.**

**Le comité tiendra compte de tous les critères de sélection lors de l'entretien.**

Les résultats de l'entretien et de l'épreuve écrite seront utilisés pour déterminer quel candidat est le mieux qualifié pour l'emploi à pourvoir.

En se fondant sur le rapport du comité de présélection, la Cour adoptera au cours de l'une de ses réunions une décision portant nomination d'un candidat.

## CANDIDATURES

**La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 20 mai 2022 à 12 heures (midi) HEC.**

<sup>(2)</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32\\_018R1046&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32_018R1046&from=FR)

<sup>(3)</sup> Pour autant que le nombre de candidats admissibles soit suffisant.

Les candidatures, rédigées impérativement en anglais ou en français, devront être introduites **uniquement au moyen du formulaire en ligne** accessible au bas de l'avis de vacance (**EN ou FR**), qui peut être consulté sur la page Offres d'emploi du site internet de la Cour (rubrique «Postes à pourvoir»): <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/JobOpportunities.aspx>

Les candidatures doivent être accompagnées des documents suivants, rédigés en anglais ou en français:

- une lettre de motivation (**4 pages au maximum**),
- un curriculum vitae à jour (**7 pages au maximum**), de préférence au format Europass (veuillez consulter le site <https://europa.eu/europass/>).

**Toute candidature ne respectant pas strictement ces instructions sera rejetée.**

Le comité de sélection évaluera les candidatures sur la seule base des informations fournies dans ces documents. Il pourra demander aux candidats de fournir des pièces justificatives relatives aux déclarations figurant dans les dossiers de candidature. Si les candidats ne sont pas en mesure de fournir la pièce justificative demandée, leur candidature sera rejetée.

Afin que leur candidature puisse être soumise à temps, nous recommandons vivement aux candidats de ne pas attendre les dernières heures précédant l'expiration du délai pour la poser. L'expérience montre que les risques d'encombrement du système augmentent à mesure que le délai de dépôt des candidatures approche.

#### **POLITIQUE DE RECRUTEMENT**

Conformément à sa politique en matière de diversité et d'inclusion et à l'article 1<sup>er</sup> *quinquies* du statut, la Cour soutient la diversité et promeut l'égalité des chances. Elle accepte les candidatures sans discrimination fondée sur quelque motif que ce soit et prend des mesures garantissant un recrutement équilibré entre hommes et femmes, conformément aux dispositions de l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Cour applique également des mesures visant à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Si des dispositions particulières liées à un handicap spécifique sont nécessaires pour vous permettre de participer à cette procédure de sélection, veuillez envoyer en temps utile un courriel à l'adresse: [ECA-Selection@eca.europa.eu](mailto:ECA-Selection@eca.europa.eu)

#### **PROTECTION DES DONNÉES**

La Cour s'engage à garantir que les données à caractère personnel des candidats seront traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil (\*).

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la déclaration de confidentialité propre aux recrutements, disponible à l'adresse: [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/Specific\\_Privacy\\_Statement\\_vacancies/Specific\\_Privacy\\_Statement\\_vacancies\\_FR.PDF](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/Specific_Privacy_Statement_vacancies/Specific_Privacy_Statement_vacancies_FR.PDF)

#### **DEMANDE DE RÉEXAMEN — RÉCLAMATION ET RECOURS — PLAINTÉ AUPRÈS DU MÉDIATEUR EUROPÉEN**

À tous les stades de la procédure de sélection, si vous estimez qu'une décision vous fait grief, les options ci-après s'offrent à vous.

##### **I. DEMANDE DE RÉEXAMEN DE LA DÉCISION PRISE PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION**

Il est possible d'introduire par écrit une demande motivée de réexamen de la décision prise par le comité de sélection, dans un délai de dix jours à compter de la notification de la décision, à l'adresse suivante: [ECA-Recours@eca.europa.eu](mailto:ECA-Recours@eca.europa.eu)

##### **II. RÉCLAMATION**

En vertu de l'article 90, paragraphe 2, du statut, vous pouvez introduire, en cas de rejet de votre candidature, une réclamation écrite contre la décision de la Cour, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision, à l'adresse suivante:

Monsieur le secrétaire général  
Cour des comptes européenne  
12, rue Alcide De Gasperi  
L-1615 Luxembourg  
LUXEMBOURG

---

(\* ) Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

### III. RECOURS EN JUSTICE

En vertu de l'article 91 du statut, vous avez la possibilité de former un recours contre une décision de rejet de votre réclamation, dans la mesure où elle vous ferait grief, devant la Cour de justice de l'Union européenne. Le recours doit être introduit par un avocat dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision de rejet de la réclamation.

### IV. PLAINTÉ AUPRÈS DU MÉDIATEUR EUROPÉEN

Si vous estimez que la gestion de votre candidature a donné lieu à une mauvaise administration de la part de la Cour des comptes européenne, vous pouvez introduire une plainte auprès du Médiateur européen, après avoir pris contact au préalable avec la Cour dans le but de régler le différend. Cette plainte est à transmettre par écrit, dans un délai de deux ans à compter de la découverte des faits qui la motivent. Un formulaire de plainte en ligne est disponible sur le site internet du Médiateur européen. La saisine du Médiateur européen n'a pas pour effet de suspendre les délais de recours indiqués plus haut.

---